Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 069-216901272-20260910-20260910_007-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE MARCY L'ETOILE

Séance du Conseil municipal du 10 septembre 2026

Date de la convocation du Conseil municipal : 4 septembre 2026
Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27 (dont 6 pouvoirs)

L'an deux-mille vingt-six et le dix septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

21 Membres présents :

COMMUN	KOUZOUPIS	SEDDAS	GARABED
DAUPHIN-GUTIERREZ			PLAZA
CHAPUIS	GUILLON		SENGEL
GIRIN	MARIE-BROUILLY	DELORME	BIGAUT
	BEGUE		NIVOLLET
	ROBERT	SERRETTA	DAL CORSO
GEHIN	GIRAUDON	DOUCET	

6 membres excusés :

ZUNINO	MEYER	DORVEAUX (arrivée à partir de la délibération n°20260910-010)	DONZELOT
PICHAT	PERRIER		

6 pouvoirs :

ZUNINO	DONNE POUVOIR A	NIVOLLET
MEYER	DONNE POUVOIR A	GARABED
DORVEAUX	DONNE POUVOIR A	DAUPHIN-GUTIERREZ
DONZELOT	DONNE POUVOIR A	MARIE-BROUILLY
PICHAT	DONNE POUVOIR A	SEDDAS
PERRIER	DONNE POUVOIR A	PLAZA

Délibération n° 20260910-007 / 5.2.3

Création de la commission extra-municipale « Comité historique » pour la durée du mandat.

Afin de préserver, valoriser et transmettre le patrimoine historique et la mémoire de la commune, il est proposé de poursuivre, pour le mandat 2026-2032, la démarche engagée lors du précédent mandat par la création d'un **comité consultatif dénommé « Comité historique »**.

Ce comité a vocation à associer des conseillers municipaux ainsi que des personnes extérieures au conseil municipal présentant un intérêt, une expérience ou des connaissances particulières en matière d'histoire, de mémoire et de patrimoine local.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 069-216901272-20260910-20260910_007-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE MARCY L'ETOILE

Le Comité historique pourra notamment contribuer :

- aux recherches relatives à l'histoire et au patrimoine de la commune ;
- à la collecte, à la conservation et à la valorisation de documents, archives, photographies et témoignages relatifs à la mémoire communale ;
- à la conception et à la réalisation d'expositions, publications, supports numériques ou actions de médiation ;
- à l'organisation ou à l'accompagnement de manifestations permettant de faire connaître et de valoriser l'histoire et le patrimoine de la commune ;
- plus généralement, à toute réflexion ou action concourant à la préservation et à la transmission de la mémoire locale.

Conformément à l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités peuvent comprendre des personnes qui n'appartiennent pas au conseil municipal, notamment des représentants d'associations locales.

Sur proposition du maire, le conseil municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal désigné par le maire.

Il est proposé de fixer le nombre de conseillers municipaux appelés à siéger au sein du Comité historique.

À ce jour, aucune désignation n'étant intervenue, la composition nominative du Comité historique sera arrêtée lors du Conseil municipal du 10 septembre après recueil des candidatures et propositions des personnes appelées à y participer.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2143-2 ;

Considérant l'intérêt pour la commune de préserver, valoriser et transmettre son patrimoine historique et sa mémoire locale ;

Considérant l'intérêt d'associer à cette démarche des élus municipaux ainsi que des personnes extérieures disposant d'une connaissance, d'une expérience ou d'un intérêt particulier pour l'histoire et le patrimoine de la commune ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 069-216901272-20260910-20260910_007-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE MARCY L'ETOILE

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres décide :

- **DE CRÉER** le comité consultatif dénommé « Comité historique », pour une durée n'excédant pas celle du mandat municipal 2026-2032 ;
- **DE DÉFINIR** ses missions comme portant sur l'étude, la préservation, la valorisation et la transmission de l'histoire, de la mémoire et du patrimoine de la commune ainsi que sur la proposition et l'accompagnement d'actions concourant à ces objectifs ;
- **PRENDRE ACTE** que le Comité historique sera présidé par un membre du conseil municipal désigné par le maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Christophe MARIE BROUILLY en qualité d'élu référent chargé d'assurer le suivi des activités et le lien avec les services municipaux ;
- **FIXER** à 6 le nombre de conseillers municipaux appelés à siéger au sein du Comité historique ;
- **PRÉVOIR** que le Comité historique pourra également comprendre des personnes extérieures au conseil municipal présentant un intérêt, une expérience ou des connaissances en lien avec son objet ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN

MAIRIE DE MARCY-L'ÉTOILE (Rhône)

La secrétaire de séance,
Christine GIRIN

Délibération n° 20260910-007 du 10/09/2026
Signataire : Loïc COMMUN, Maire
Télétransmis en Préfecture le 22/09/2026
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 23/09/2026

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 069-216901272-20260910-20260910_007-DE

Annexe – Délibération n°20260910-[illegible]

Désignation des membres de la commission extra-municipale « Comité historique »

Membres élus (6) (hors Monsieur le Maire)

- Christophe MARIE BROUILLY
- Isabelle DONZELOT
- Sarah BEGUE
- Patricia GUILLON
- Emmanuelle NIVOLLET
- Christine GIRAUDON

Personnalités extérieures (22)

- Jean-Louis RAYMOND
- Odile BELIER-COLLONGE
- Roland GIRIN
- Christine GIRIN
- Germaine DESBOS
- Monique COLLONGE
- Marie - Thérèse RIVOIRE
- Elise FOURRIER
- Pascale ROLLIN-MORAND
- Michel LAGRANGE
- Nacer SOUGH
- Patrick SPINAZZE
- Denise BRUNET
- Sébastien VUAILLE
- Elisabeth DEKKAL
- Sylvie BARDOT
- Jean-Pierre FORGE
- Alain BARGEL
- Françoise TRABLY
- Patrice QUEMIN
- Marcelle SAUZON
- Frédéric BERARDET